

Monsieur le conseiller fédéral
Moritz Leuenberger
Chef du DETEC
Palais fédéral Nord
3003 Berne

Ostermundigen, le 14 octobre 2002

Modification de la loi sur les télécommunications et des ordonnances d'exécution – Procédure de consultation

Monsieur le conseiller fédéral,
Mesdames, Messieurs

Vous nous avez adressé la procédure de consultation susmentionnée. Nous vous en remercions.

Comme syndicat déterminant de la branche, nous avons contribué à la rédaction de la prise de position détaillée qui vous a été adressée le 4 septembre dernier par l'Union syndicale suisse. Nous vous confirmons dès lors que nous partageons, dans son intégralité, l'opinion de l'Union syndicale suisse et soutenons ses conclusions.

Nous nous permettons cependant d'insister sur les conséquences négatives en matière d'emploi au sein du groupe Swisscom qu'entraîneraient vos propositions de révision. Le personnel de cette entreprise a déjà subi de plein fouet, malgré deux bons plans sociaux, les conséquences de l'ouverture du marché des télécommunications en Suisse.

Un dégroupage de la boucle locale aurait notamment de lourdes répercussions financières sur Swisscom. Il faudra dès lors s'attendre à de nouvelles très fortes pressions sur les coûts et par conséquent à des suppressions d'emplois en masse ainsi qu'à une probable dégradation des conditions de travail.

En espérant que vous tiendrez compte des objections formulées par l'Union syndicale suisse et de nos craintes, nous vous présentons, Monsieur le conseiller fédéral, Mesdames, Messieurs, nos respectueuses salutations.

Syndicat de la Communication

Otto Dietiker
Président du comité
central Télécom

Alain Carrupt
Secrétaire général
suppléant